Commune de Cucq - Année 2025

Etat mensuel établi par les logeurs pour les recouvrements de la Taxe de Séjour

Catégorie Hébergement : **MEUBLÉS**

Mois : _____

Nom et Adresse du propriétaire : _____ Fait le :

_____

Adresse du bien loué : _____ Signature :

Tarifs de la taxe de séjour par nuit et par personne	
Tarifs	
★★★★★	2,90 €
★★★★	2,20 €
★★★	1,40 €
★★	0,80 €
★	0,70 €
Non Classé ou en attente de classement	4%

Exonérations :

- o Personnes âgées de moins de 18 ans
- o Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- o Bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Cadre réservé au régisseur	
N° de Quittance :	
Date du versement :	
Montant :	
Règlement :	

chèque à l'ordre de "SGC MONTREUIL SUR MER"

Prix total du séjour	Arrivée	Départ	Nbre de nuits	Nbre de pers + 18 ans	Nbre de pers - 18 ans (exonérées)	Montant de la Taxe appliqué	Total
						TOTAL :	